



EXTRAIT N°43/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2022

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité

08 JUIN 2022

Date de la
convocation :
Le 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. MONPLAISIR Yan, maire ;

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane,

En début de
séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. CIDOLIT Bertrand, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille,

**En cours de
Séance :**
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR Joël), M. PALIX Pierre (procuration à Mme VERIN Jocelyne), DELPHIN Laurent (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine (procuration à M. CIDOLIT Bertrand), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. (procuration à M. MARLET Camille), M. MARLET Daniel.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. ADELAIDE Michel, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme FRANCOIS Francine,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION, (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR, M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

(Signature)

SECURISATION DES ECOLES DE LA VILLE DE SAINT JOSEPH

Le maire expose :

Dans un climat d'insécurité, les écoles représentent des cibles potentielles et peuvent être sujettes d'intrusion. Après un travail de concertation entre les partenaires et les services municipaux compétents, un diagnostic des travaux prioritaires a été effectué.

Il en ressort que plusieurs postes peuvent être consolidés pour permettre aux écoles d'être à l'abri d'intrusions. Il s'agit de moderniser et de sécuriser les systèmes d'accès aux écoles, d'améliorer les dispositifs d'évacuation, d'installer des dispositifs de vidéo-portail, de sécuriser les clôtures et portails d'entrée des écoles, de moderniser les systèmes d'alarme et de renforcer les espaces de confinement.

L'opération représente un coût global de 149 846,50 euros. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)		TAUX
- Sécurisation Clôture	14 000,00	ETAT (FIPD)	119 877,20	80%
- Sécurisation portail	16 639,10	Ville	29 969,30	20%
- Vidéo portail	31 207,40	<i>Autofinancement</i>		
- Sécurisation salle de classe	18 000,00			
- Sécurisation des portes des classes	2 000,00			
- Alarme anti-intrusion	50 000,00			
TOTAL	149 846,50	TOTAL	149 846,50	100%

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

DECIDE, à l'unanimité,

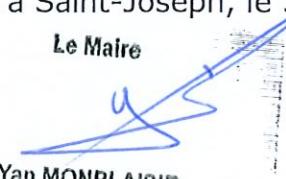
D'APPROUVER l'opération de sécurisation des écoles de la Ville de SAINT-JOSEPH et le plan de financement y afférent.

D'AUTORISER le maire a sollicité une subvention de **119 877.20€** auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 mai 2022

Le Maire


Yan MONPLAISIR

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

